



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

7 décembre 2015, Genève



FR

CD/15/R1

Original : anglais

Adoptée

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse)
7 décembre 2015

**Renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement :
optimiser la réponse humanitaire du Mouvement**

Résolution

**Document établi par la Fédération internationale
des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et
le Comité international de la Croix-Rouge en consultation avec les Sociétés nationales**

RÉSOLUTION

Renforcer la coordination et de la coopération au sein du Mouvement : optimiser l'action humanitaire du Mouvement

Le Conseil des Délégués,

prenant note avec préoccupation de l'évolution de l'environnement politique et socio-économique mondial, ainsi que des besoins humanitaires croissants, multidimensionnels et complexes créés par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres crises,

conscient de la nécessité croissante pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) de répondre plus efficacement et à plus grande échelle à la complexité des besoins afin de se positionner en tant qu'acteur humanitaire pertinent et efficace essentiel au service des plus vulnérables,

reconnaissant qu'une coordination et une coopération inadéquates, la concurrence interne et le manque de reconnaissance des atouts respectifs et complémentaires des composantes du Mouvement limitent l'impact des opérations du Mouvement, ainsi que la crédibilité et les forces interdépendantes et individuelles de ses composantes,

rappelant la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2013, qui chargeait le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) de poursuivre leur travail conjoint en vue de renforcer la coordination au sein du Mouvement (réf. CD/13/R4),

rappelant également la résolution 6 du Conseil des Délégués de 1997, par laquelle celui-ci adoptait l'« Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » (Accord de Séville), et la résolution 8 du Conseil des Délégués de 2005, par laquelle celui-ci adoptait les « Mesures supplémentaires visant à améliorer la mise en œuvre de l'Accord de Séville », ainsi que les rapports de suivi correspondants, qui constituent la base de la coordination et de la collaboration au sein du Mouvement,

soulignant la dimension à la fois locale et mondiale de l'action humanitaire du Mouvement, à savoir le rôle central que jouent les Sociétés nationales au niveau national en tant que primo-intervenants et qu'auxiliaires des pouvoirs publics de leur pays, ainsi que les rôles et les mandats internationaux confiés à la Fédération internationale et au CICR et énoncés dans les Statuts du Mouvement,

prenant note avec satisfaction des progrès sensibles accomplis dans le domaine de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement depuis le Conseil des Délégués de 2013, notamment dans le contexte des opérations de grande ampleur menées à travers le monde, comme en témoignent les interventions récentes engagées au Népal, au lac Tchad, au Yémen et au Myanmar,

soulignant qu'il est urgent que des progrès dans le domaine de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement contribuent à accroître l'impact des activités humanitaires menées par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge en faveur des personnes touchées par une situation d'urgence de grande ampleur,

exprimant son appréciation et son soutien à la Fédération internationale, au CICR et à toutes les Sociétés nationales qui ont participé au processus de consultation à l'échelle du

Mouvement pour leur dévouement et leur travail, qui ont permis de véritablement cerner les défis et les possibilités actuels en matière de leadership et de coordination ; de plans, d'outils et de mécanismes opérationnels ; de communication ; et de mobilisation de ressources, autant d'éléments qui ont été regroupés en une série d'observations et de recommandations concrètes dans le Rapport et le Plan d'action en annexe,

reconnaissant l'attention particulière qui a été portée au maintien des synergies entre l'objectif visant à renforcer la coordination au sein du Mouvement et d'autres initiatives du Mouvement, telles que la Vision pour le Mouvement, le projet relatif aux Principes fondamentaux et l'Initiative sur la marque du Mouvement,

décide ce qui suit :

- A. *salue et approuve* les observations et les recommandations présentées dans le Rapport, ainsi que les objectifs et les actions définis dans le Plan d'action qui l'accompagne ;
- B. *demande* au CICR et à la Fédération internationale d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action et de faire rapport à ce sujet au Conseil des Délégués de 2017 ;
- C. *demande* à toutes les composantes du Mouvement de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action et d'y affecter les ressources nécessaires, notamment en apportant les modifications requises à leurs politiques et pratiques opérationnelles ;
- D. *souligne* que les observations suivantes sont essentielles à la création d'un environnement propice au renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement et que leur mise en application requiert un investissement et un engagement soutenus de toutes les composantes du Mouvement :
 1. il est urgent et crucial d'améliorer la coordination au sein du Mouvement, et cela exige un engagement de la part de tous les partenaires du Mouvement ;
 2. les partenaires du Mouvement doivent s'employer activement à bâtir la confiance, la compréhension mutuelle et le respect, qui sont les fondements de la coordination et de la coopération ;
 3. le cadre réglementaire existant (pour la coordination au sein du Mouvement) est reconnu comme le fondement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement. Il doit être appliqué de manière inclusive, être complété par des mécanismes de mise en œuvre adéquats et être analysé plus en profondeur ;
 4. la Société nationale du pays touché a un rôle central à jouer dans l'intervention du Mouvement et devrait être appuyée par les partenaires du Mouvement avant, pendant et après la situation d'urgence ;
 5. de la préparation à l'intervention, la coordination au sein du Mouvement devrait être axée sur le contexte ;
- E. *souligne également* que les observations suivantes constituent des éléments opérationnels essentiels pour garantir que la préparation aux situations d'urgence de grande ampleur et l'intervention à l'échelle du Mouvement sont efficaces et complémentaires :

6. la préparation est cruciale pour une coordination efficace au sein du Mouvement et nécessite un investissement soutenu ; elle est essentielle pour permettre aux Sociétés nationales des pays exposés aux catastrophes d'être prêtes à faire face à l'afflux de partenaires du Mouvement, de personnes et de biens quand une catastrophe se produit ;
 7. une intervention cohérente et bien coordonnée est nécessaire dès le début d'une situation d'urgence et doit être appuyée par des outils et mécanismes normalisés ;
 8. une communication cohérente est une composante essentielle d'une intervention efficace du Mouvement. Le Mouvement doit parler d'une seule voix et, pour que cette voix soit forte, il devrait prendre appui sur des messages et des produits de communication coordonnés ;
 9. l'approche du Mouvement en matière de mobilisation de ressources devrait être fondée sur la complémentarité et la non-concurrence, ce qui signifie que la concurrence interne au Mouvement est évitée ;
 10. le respect des dispositions et la redevabilité devraient être améliorés encore par une transparence accrue sur les cas de non-respect et des incitations à mettre en œuvre les bonnes pratiques ;
- F. *demande en outre* à la Fédération internationale et au CICR, avec la participation et le soutien actifs des Sociétés nationales, de continuer à assurer le suivi et l'évaluation des efforts déployés dans le domaine de la coordination et de veiller à ce que les enseignements tirés soient mis en œuvre et les futures réformes, fondées sur des faits ;
- G. reconnaît qu'il est urgent de poursuivre, après le Conseil des Délégués de 2015, les efforts engagés dans le domaine du renforcement de la coordination et de la collaboration au sein du Mouvement en consolidant et en mettant en œuvre les enseignements tirés et les recommandations formulées.

Annexe 1

Renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement

Plan d'action 2016-2017

Ce Plan d'action complète le rapport sur le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement, soumis au Conseil des Délégués de 2015. Fondé sur les résultats du processus de consultation à l'échelle du Mouvement conduit en 2014 et 2015, il traduit les principales observations et recommandations formulées dans le rapport en objectifs et actions tangibles que les composantes du Mouvement devront réaliser dans les années à venir. Il vise à garantir que, par la mise en œuvre de ces actions, le Mouvement soit à même de mener une intervention humanitaire prévisible, cohérente et efficace dans un paysage humanitaire en évolution.

Le Plan d'action est divisé en huit objectifs sous lesquels sont prévues plusieurs actions spécifiques qui devraient aboutir à des résultats définis et favoriser la réalisation des objectifs. Des produits concrets et des cibles assorties de délais sont définis pour chaque action afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre. Certaines cibles visent un nombre minimal de pays ou de contextes pour la mise en œuvre des différentes actions. La priorité sera donnée aux pays les plus susceptibles de nécessiter une intervention à l'échelle du Mouvement. Le Plan d'action couvre une période de deux ans, de 2015 à 2017, au terme de laquelle un rapport intérimaire exhaustif sera présenté au Conseil des Délégués de 2017. L'engagement pris d'améliorer la coopération et la coordination est cependant bien plus ambitieux et ciblé. Par conséquent, pour certaines actions, en particulier exploratoires, le Conseil des Délégués de 2017 doit être considéré comme un jalon dans un processus qui pourrait se poursuivre bien au-delà.

Les cibles définies dans ce Plan d'action se veulent réalistes et atteignables. Elles exigent l'engagement, la détermination et la participation continus de tous les partenaires du Mouvement. Dans cette optique, la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre devrait être considérée comme un effort collectif et une mise en commun de ressources. La collaboration et la coopération qui interviendront dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action renforceront encore les relations entre les composantes du Mouvement et favoriseront une bonne coopération.

Plan d'action 2016-2017

Énoncé de l'objectif global : Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge accroît son impact humanitaire grâce à une coordination et une coopération améliorées avant, pendant et après les interventions d'urgence de grande ampleur			
Action	Résultat(s)	Produit(s)	Cible
Objectif 1 : Le cadre régissant la coordination au sein du Mouvement est connu et appliqué dans un esprit d'intégration et de confiance grâce à des mécanismes de mise en œuvre pertinents et à une préparation et une formation adéquates.			
Le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales collectent des données sur les difficultés et les réussites de la mise en œuvre du cadre réglementaire applicable aux situations d'urgence de grande ampleur.	<ul style="list-style-type: none"> Les difficultés, lacunes, incohérences et réussites potentielles sont recensées et étayées par des données factuelles. Exemples de la manière dont le cadre réglementaire facilite ou entrave la coordination et la coopération au sein du Mouvement. 	<ul style="list-style-type: none"> Enseignements tirés de la base de données factuelles, y compris les évaluations en temps réel conjointes 	Conclusions clés intégrées dans le rapport au Conseil des Délégués de 2017
Le CICR et la Fédération internationale continuent d'élaborer l'outil relatif à la coordination des opérations au sein du Mouvement pour faciliter les discussions relatives à l'attribution des responsabilités dans les situations d'urgence de grande ampleur (préparation et intervention), testent l'outil sur le terrain et l'adaptent en conséquence.	<ul style="list-style-type: none"> L'application du cadre réglementaire est facilitée par un outil simple et facile d'utilisation. La confiance est renforcée grâce à une prévisibilité accrue. 	<ul style="list-style-type: none"> Outil relatif à la coordination des opérations au sein du Mouvement 	L'outil relatif à la coordination des opérations au sein du Mouvement est diffusé et appliqué dans les situations d'urgence de grande ampleur d'ici janvier 2017.

<p>Le CICR et la Fédération internationale, avec la participation des Sociétés nationales, produisent conjointement un module de formation et une vidéo sur la coordination et la coopération dans les situations d'urgence de grande ampleur (notamment sur le cadre régissant la coordination au sein du Mouvement et sur les outils et mécanismes disponibles).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de coordination du Mouvement est expliqué de manière accessible. • La connaissance et la compréhension générales de la coordination au sein du Mouvement et des outils et mécanismes disponibles sont améliorées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéo sur le Mouvement en anglais, arabe, espagnol et français • Module de formation sur la coordination au sein du Mouvement destiné aux responsables des opérations du CICR, de la Fédération internationale et des Sociétés nationales intégré dans les formations existantes (IMPACT, MIC, etc.) 	<p>Vidéo diffusée au sein du Mouvement d'ici janvier 2017</p> <p>D'ici fin 2017, 40 % des responsables des opérations ont suivi le module de formation.</p>
Objectif 2 : La Société nationale du pays touché est appuyée dans son rôle tout au long de l'intervention du Mouvement et au-delà.			
<p>Les composantes du Mouvement élaborent une approche commune du renforcement des capacités des Sociétés nationales dans les domaines du leadership opérationnel et de la coordination.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une approche plus efficace, plus cohérente et plus complémentaire du Mouvement en ce qui concerne le renforcement des capacités des Sociétés nationales au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de renforcement des capacités alignées dans les contextes pertinents 	<p>D'ici à 2017, un accord sur le renforcement des capacités est élaboré par le Mouvement dans au moins 15 contextes susceptibles de nécessiter une intervention à l'échelle du Mouvement.</p>
<p>Le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales révisent leurs principaux outils/processus de renforcement des capacités, y compris leurs plans relatifs à la dotation en ressources du renforcement des capacités, en vue de les harmoniser et d'assurer leur complémentarité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence et efficacité accrues dans la mise en œuvre des plans de renforcement des capacités • Dialogue permanent sur les outils et processus de renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de renforcement des capacités harmonisés et alignés 	<p>Révision des principaux outils de renforcement des capacités de la Fédération internationale, du CICR et des Sociétés nationales d'ici 2017</p>

<p>Les composantes du Mouvement réalisent un exercice en vue de tirer les enseignements des plans nationaux précédents et en cours (par exemple pour la crise en Syrie, le typhon Haiyan aux Philippines et le séisme au Népal) et développent plus avant l'approche du « plan national à l'échelle du Mouvement ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La planification de l'intervention du Mouvement est cohérente et fondée sur une évaluation concertée des besoins, les capacités de la Société nationale et la complémentarité des composantes du Mouvement. • Le rôle de la Société nationale et son indépendance sont appuyés. La Société nationale est renforcée à l'issue de l'intervention du Mouvement. • Les SNP ont des possibilités accrues de soutenir la Société nationale hôte de façon coordonnée et sont davantage incitées à le faire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignements tirés sont étayés par des données factuelles, échangés et appliqués lors de l'intervention suivante. • Modèle et exemples de plan national à l'échelle du Mouvement 	<p>Rapport sur les enseignements tirés au Conseil des Délégués de 2017</p> <p>D'ici 2017, un modèle de plan national à l'échelle du Mouvement est utilisé dans au moins dix contextes.</p>
<p>Objectif 3 : L'intervention du Mouvement est adaptée au contexte pour une pertinence et une efficacité accrues.</p>			
<p>Dans les contextes où il n'existe aucun accord ou plan d'intervention spécifique au pays, les composantes du Mouvement entament des discussions en vue de conclure des accords qui faciliteront la conception et la mise en œuvre d'une intervention à l'échelle du Mouvement contextualisée (en utilisant/testant l'outil de coordination des opérations du Mouvement).</p> <p>Dans les contextes où des accords et des plans d'intervention spécifiques existent, ceux-ci sont examinés et tenus à jour régulièrement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La conception et la mise en œuvre des interventions à l'échelle du Mouvement consécutives à des situations d'urgence de grande ampleur sont contextualisées et définies d'un commun accord. • La confiance est accrue grâce à des contacts et des échanges plus réguliers et à des exercices de planification. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accords de coordination du Mouvement finalisés ou actualisés ; protocole d'accord tripartite ; et/ou plans d'intervention 	<p>D'ici fin 2017, au moins 25 contextes susceptibles de nécessiter une intervention à l'échelle du Mouvement disposent de nouveaux accords de coordination du Mouvement ou d'accords actualisés, complétés par les plans d'intervention adéquats.</p>

Objectif 4 : Les composantes du Mouvement sont mieux préparées à intervenir collectivement dans les situations d'urgence de grande ampleur.			
Dans des contextes donnés, les composantes du Mouvement entreprennent collectivement, si possible dans le cadre de la planification d'urgence, de recenser leurs capacités (compétences techniques, atouts et ressources), leurs intérêts et leurs activités au niveau national/régional.	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure connaissance des capacités et des intérêts du Mouvement permet de définir efficacement les priorités (notamment en déterminant les lacunes). 	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des capacités du Mouvement par contexte, sur la base d'un modèle convenu 	D'ici fin 2017, au moins cinq contextes ont donné lieu à un recensement détaillé des capacités, intérêts et activités du Mouvement.
Le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales examinent le concept et les caractéristiques d'un outil global de recensement des capacités et d'un portail mondial d'information conjoint.	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure connaissance des capacités et des intérêts du Mouvement permet de définir efficacement les priorités au niveau mondial. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mandat relatif à l'élaboration d'un outil mondial établi conjointement 	Recommandations concrètes en ce qui concerne les prochaines étapes en vue du Conseil des Délégués de 2017
Le CICR et la Fédération internationale, en consultation avec les Sociétés nationales, entreprennent conjointement de réviser les principaux outils de coordination selon qu'il y a lieu (révision du modèle d'accord de coordination du Mouvement et de la note d'orientation y relative) et de formaliser la boîte à outils pour les opérations à l'échelle du Mouvement qui est proposée.	<ul style="list-style-type: none"> • Les outils du Mouvement sont adaptés aux pratiques actuelles en matière de coordination au sein du Mouvement dans les situations d'urgence de grande ampleur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une boîte à outils complète, à l'échelle du Mouvement, est disponible. 	D'ici fin 2016, la boîte à outils à l'échelle du Mouvement est diffusée.

<p>Les spécialistes de la sécurité du CICR et de la Fédération internationale, en consultation avec les Sociétés nationales, entreprennent un examen des arrangements de sécurité du Mouvement dans les opérations de grande ampleur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une gestion de la sécurité plus cohérente et efficace dans les opérations sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des arrangements de sécurité du Mouvement, dont un catalogue d'options et de bonnes pratiques 	<p>Le cadre relatif aux arrangements de sécurité du Mouvement est présenté au Conseil des Délégués de 2017.</p>
<p>Le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales continuent d'examiner la faisabilité d'une fourniture conjointe de services au sein du Mouvement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une fourniture de services plus efficace et efficiente 	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des possibilités de fourniture conjointe de services, lesquelles sont mises à profit dans la mesure du possible. 	<p>Intégration des conclusions/éventuelles données d'expérience dans le rapport au Conseil des Délégués de 2017</p>
<p>Le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales continuent d'examiner la faisabilité d'un alignement des capacités de déploiement rapide (c'est-à-dire unités d'intervention d'urgence (ERU), unités à déploiement rapide, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une capacité de déploiement rapide plus alignée et efficace dans les opérations de grande ampleur 	<ul style="list-style-type: none"> • Les possibilités sont recensées et examinées en détail. 	<p>Intégration des conclusions/éventuelles données d'expérience dans le rapport au Conseil des Délégués de 2017</p>
<p>Objectif 5 : Le Mouvement s'emploie à réagir aux situations d'urgence de grande ampleur de façon coordonnée, l'accent étant mis sur les premières heures.</p>			
<p>Dans les premières 24 à 48 heures d'une crise, un mini-sommet de haut niveau (présentiel ou en ligne) est tenu, suivi d'une déclaration conjointe.</p> <p>Le CICR et la Fédération internationale approfondissent le concept du mini-sommet sur la base des expériences et des enseignements tirés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une confiance renforcée et une coordination améliorée grâce à une répartition claire des responsabilités, décidée conjointement • Volonté accrue de se coordonner et d'être coordonnés, notamment en ce qui concerne le partage des responsabilités 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignements tirés / évaluation en temps réel conjointe du CICR et de la Fédération internationale, axée sur la coordination au sein du Mouvement pendant la phase d'intervention 	<p>D'ici fin 2017, le mini-sommet et la déclaration conjointe ont été testés dans 75 % des nouvelles situations d'urgence de grande ampleur et un exercice a été réalisé pour tirer les enseignements.</p>

<p>Le CICR et la Fédération internationale, conjointement avec les Sociétés nationales, conceptualisent et testent le déploiement de responsables de la coordination au sein du Mouvement chargés de servir les intérêts communs des composantes dans les situations d'urgence de grande ampleur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une confiance renforcée entre les composantes du Mouvement et dans les mécanismes de coordination du Mouvement • Coordination et efficacité de l'intervention du Mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignements tirés du déploiement de responsables de la coordination au sein du Mouvement dans les situations d'urgence de grande ampleur 	<p>D'ici 2017, les responsables de la coordination au sein du Mouvement ont été déployés dans une situation d'urgence de grande ampleur, et une évaluation accompagnée de recommandations est présentée au Conseil des Délégués de 2017.</p>
<p>Objectif 6 : Le Mouvement se positionne efficacement en diffusant des messages solides et cohérents, en exploitant au maximum le potentiel de communication de chaque composante et en renforçant son image auprès du public pendant les urgences de grande ampleur.</p>			
<p>Le CICR et la Fédération internationale, en consultation avec les Sociétés nationales, élaborent plus en détail et testent un cadre pour la communication du Mouvement dans les situations d'urgence de grande ampleur, définissant les mécanismes de coordination, les schémas de prise de décisions et de validation et les rôles et responsabilités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des composantes du Mouvement d'assurer une communication publique conjointe ou coordonnée dans les situations d'urgence de grande ampleur • Impact et crédibilité accrus, meilleure portée auprès des publics cibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre pour la communication dans les situations d'urgence de grande ampleur 	<p>Les mécanismes prévus dans le cadre pour la communication seront mis à l'essai dans les principales situations d'urgence de grande ampleur tout au long de 2016 et de 2017.</p>
<p>Les départements de la communication du CICR, de la Fédération internationale et des Sociétés nationales participantes élaborent des outils conjoints de communication dans les situations d'urgence de grande ampleur, notamment en ce qui concerne la préparation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des composantes du Mouvement d'assurer une communication publique conjointe ou coordonnée dans les situations d'urgence de grande ampleur • Impact et crédibilité accrus, meilleure portée auprès des publics cibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Portail d'échange d'informations • Liste de contrôle des produits de la communication • Modèle de stratégie de communication du Mouvement • Procédures opérationnelles normalisées • Lignes directrices relatives 	<p>Concept et caractéristiques du portail d'échange d'informations définis d'ici fin 2016, portail créé en 2017</p> <p>Liste de contrôle, modèle, lignes directrices et procédures opérationnelles normalisées disponibles d'ici fin 2016 et appliqués d'ici fin 2017</p>

		aux relations avec les communautés	
Le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales ayant des capacités disponibles examinent la possibilité de mettre en place une capacité conjointe de déploiement rapide et une fonction de coordination au sein du Mouvement dans le cadre des situations d'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des partenaires du Mouvement de renforcer l'image et le positionnement du Mouvement par la communication tout en préservant l'identité et les intérêts propres de chaque composante 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité conjointe de déploiement rapide définie et prête à intervenir Dans l'intervalle, la capacité de déploiement rapide est coordonnée autant que possible dans les situations d'urgence de grande ampleur. 	Intégration des conclusions et recommandations dans le rapport au Conseil des Délégués de 2017
Objectif 7 : Le Mouvement poursuit une approche cohérente et complémentaire en matière de mobilisation de ressources dans les situations d'urgence de grande ampleur.			
Le CICR et la Fédération internationale élaborent plus en détail, testent et peaufinent le modèle d'« appel d'urgence coordonné du Mouvement » pour les situations d'urgence de grande ampleur futures, notamment en ce qui concerne les relations avec les donateurs et le compte rendu (dont le suivi de l'assistance bilatérale coordonnée).	<ul style="list-style-type: none"> Appels coordonnés, complémentaires, synchronisés et non concurrentiels à l'interne dans les situations d'urgence de grande ampleur Sens plus développé de la responsabilité collective des opérations et de la redevabilité à l'égard des donateurs Davantage de fonds potentiellement alloués à l'intervention globale du Mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> Modèle d'appel d'urgence coordonné du Mouvement testé lors des prochaines situations d'urgence Enseignements tirés, modèle amélioré et adapté 	D'ici 2017, le modèle d'appel d'urgence coordonné du Mouvement est testé dans toutes les nouvelles situations d'urgence de grande ampleur.
Le CICR et la Fédération internationale, en consultation avec les Sociétés nationales, examinent plus avant la possibilité de lancer un appel international unique comprenant les objectifs, les activités et les budgets des autres composantes.	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure image de l'efficacité, de la cohérence et de la clarté de l'intervention du Mouvement Sens plus développé de la responsabilité collective concernant les opérations et la redevabilité à l'égard des donateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Modèle d'appel et exigences définies Modèle de protocole d'accord/modèle d'accord 	Modèle d'appel défini et modèle de protocole d'accord disponible d'ici fin 2016 Le modèle de protocole d'accord est testé en 2017

	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel accru de levée de fonds 		
Le CICR et la Fédération internationale, en consultation avec les Sociétés nationales, examinent la faisabilité des appels entièrement conjoints, notamment les difficultés et possibilités connexes, et les moyens de mieux aligner leurs systèmes respectifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Une intervention du Mouvement pleinement intégrée dans les situations d'urgence de grande ampleur • Meilleure image de la cohérence, de la clarté et de la pertinence de l'intervention du Mouvement • Potentiel encore accru de levée de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés et possibilités recensées 	Intégration des recommandations dans le rapport au Conseil des Délégués de 2017
Objectif 8 : Intervention du Mouvement prévisible et garantissant la redevabilité à l'égard des donateurs, conformément aux règles et normes convenues			
Le CICR et la Fédération internationale, en consultation avec les Sociétés nationales, examinent les moyens d'améliorer la redevabilité et le respect des dispositions, notamment les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> a) Incitations à mettre en œuvre de bonnes pratiques de coordination b) Suivi et transparence accrus concernant l'application des règles et les cas de non-respect c) Mécanisme de règlement des différends/des conflits liés à la coordination au sein du Mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité accrue donnée aux moyens d'assurer la redevabilité concernant la coordination au sein du Mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition formulée par un groupe de travail conjoint pour ce qui est des moyens à l'échelle du Mouvement d'améliorer la redevabilité et le respect des dispositions 	Intégration des moyens d'améliorer la redevabilité et le respect des dispositions dans le rapport au Conseil des Délégués de 2017